

**Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne**

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

46Suppléants ayant voix
délibérantes :**2**

Conseillers représentés :

7

Total votants :

55**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2017 A 18H30**

Séance présidée par : Tony BERNARD, président. Date de la convocation : 4 juillet 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 12 juillet 2017 à 18h30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Thomas BARNERIAS, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Daniel BALISONI, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Françoise CHASSANGRE, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jeannine SUAREZ à Catherine MAZELLIER
Daniel BERTHUCAT à Gérard GRILLE
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Martine MUNOZ à Stéphane RODIER
Paul SABATIER à Marie-Noëlle BONNARD
Benoit GENEIX à Thierry DEGLON
Claude GOUILLON-CHENOT à Françoise CHASSANGRE

Conseiller.e.s absent.e.s :

Ludovic COMBE
Philippe BLANCHOZ
André IMBERDIS
Paul PERRIN
Carine BRODIN

Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes :

Christine PETRUCCI
Alain CHASSAGNE

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS**Zone d'activités de Racine
DELIBERATION N°20170712-7*****Rapporteur : Olivier CHAMBON, Vice-Président***

Vu l'arrêté préfectoral n°16-02853 portant fusion et création de la communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

Considérant que l'intérêt communautaire est défini par délibération à la majorité des deux tiers.

Le rapporteur expose au conseil l'objet de la délibération :

AR PREFECTURE

063-200070712-20170712-20170712_07-DE
Regu le 25/07/2017

Dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités de Racine réalisé pour la communauté de communes de la Montagne Thiernoise, le chemin communal de CHAZEAU (commune de La Monnerie le Montel) est resté de compétence communale et n'a pas fait l'objet de travaux. Le chemin étant englobé dans le périmètre de la zone et nécessitant d'être aménagé pour sécuriser la circulation des camions, il est proposé au conseil de déclarer d'intérêt communautaire une partie du chemin communal de Chazeau.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Décide de définir comme d'intérêt communautaire la voirie du chemin communal de Chazeau partant de la Départementale 2189 jusqu'au niveau du bassin de rétention (commune de la Monnerie le Montel).

TOTAL VOTANTS :	55 =	Conseillers Présents	46 +	Représentés	9 -	1 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES :	54 =	Pour :	54	Contre :	0	
Abstention :	0					

Stéphane RODIER ne prend pas part au vote



Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon